



**PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)**

Sous-Bassin Hydrographique de la DYLE-GETTE

**P.A.S.H. RÉALISÉ PAR LES ORGANISMES D'ÉPURATION AGRÉÉS CONCERNÉS :**

**aide** Association Intercommunale pour le Déménagement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

**Intercommunale du Brabant Wallon**

**Intercommunale Namuroise de Services Publics**

**PASH DRESSÉ PAR :**

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

**MICHEL CORNELIS**, Vice-Président du Comité de Direction

**Jean-Luc MARTIN**, Président du Conseil d'Administration

**Jean-Luc LEJEUNE**, Conseiller, S.P.G.E.

**VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA DYLE-GETTE**

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

**Benoît LUTGEN**

**Elio Di RUPO**

Feuille n° 19/24

Echelle : 1/10 000

**Informations gérées par la S.P.G.E. :**

**RÉGIMES D'ASSAINISSEMENT**

**Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (\*)**

de 2.000 EH et plus (Ia)

habitat ou équip. communautaire

aménagement différencié

loisir

activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

habitat ou équip. communautaire

aménagement différencié

loisir

activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIb) :

Assainissement transitoire (III)

habitat ou équip. communautaire

aménagement différencié

loisir

activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (\*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (\*) PDS : plan de secteur

**RESEAU DE COLLECTE ET D'ÉGOUTTAGE**

**Cas généraux**

existant

adjugé ou en construction

à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

**Cas particuliers**

A diagnostiquer - A rénover

Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées

Eau de surface ayant fonction de collecteur

Canalisation spécifique en assainissement autonome

Canalisation d'eau claire existante

Canalisation d'eau claire à réaliser

**TRAITEMENT DES EAUX USEES**

Station d'épuration

Station publique

existante

adjugé ou en construction

à réaliser

Station à statut particulier

privée

à déclasser

**AUTRES PROBLÉMATIQUES**

Déménagement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant

adjugé ou en construction

à réaliser

**Informations externes à la S.P.G.E. :**

**SOURCE DGRNE**

**Eaux souterraines** (Mise à jour : 17/06/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Ia)

Prévention éloignée (Ib)

Surveillance (II)

**Eaux de surface** (Mise à jour : 01/06/2002)

Navigable

1er catégorie

2ème catégorie

3ème catégorie

non classé

Cours voûtés

**Zone de baignade** (Mise à jour : 14/06/2004)

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

**Donnée environnementale** (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

**Limite naturelle :**

●●●●● Sous-bassin hydrographique

**SOURCE DGPLP**

**Plan de secteur** (Mise à jour : 30/11/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'intervenant en rien la responsabilité de la DGPLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

**Limite administrative**

— — — — — Limite communale

**SOURCE IGN**

**Fond de plan IGN** (Mise à jour : 29/01/2005)

40/1 Limite de planche IGN (1:10.000)

Remarque : le document peut présenter des fautes de plan établies à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 0334

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGPLP - IGN

Traitement des données : OEA et SPGE

